



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-31019-DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.495**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : ACQUISITION DE LIVRES, CD ET DVD POUR LA MEDIATHEQUE LI CAMPANETO

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gerard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Héliot BRAMI

Excusés sans pouvoir :

M. Jean-Christophe GROSSI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



07.06

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés PublicsRAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 23/09/13

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU**Nomenclature** : 1.7 Actes spéciaux et divers**Politique Publique** : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**OBJET** : ACQUISITION DE LIVRES, CD ET DVD POUR LA MEDIATHEQUE LI
CAMPANETO - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le présent appel d'offres concerne l'acquisition de livres, CD et DVD pour la médiathèque LI
CAMPANETO.Les fournitures ont été réparties en 4 lots à bons de commande avec minimum et maximum
en valeur:

Lot	Désignation	Montant en euros (H.T.)	
		Minimum annuel	Maximum annuel
1	Acquisition de livres adultes	45 000	170 000
2	Acquisition de livres jeunesse	40 000	145 000
3	Acquisition de CD	4 000	16 000
4	Acquisition de DVD avec droits de prêt et consultation sur place	20 000	75 000

Pour chacun des lots, le marché sera conclu pour une période d'un an à compter de la date de
notification du marché. Il ne sera pas reconductible.Un avis d'appel public à la concurrence n°2013-43 a été adressé à la presse le 31/05/2013. Les
publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- BOAMP.....le 05/06/2013
- JOUE.....le 05/06/2013
- Sites Mairie.....le 31/05/2013
- Plate-forme ACHAT PUBLIC.....le 31/05/2013

Les DCE ont été mis en ligne sur le site ACHATPUBLIC.COM le 31/05/2013.

La date limite de réception des plis a été fixée au **22 juillet 2013 12 H 00** et 11 plis (dont 5 par voie dématérialisé) ont été remis à la Direction des Marchés Publics dans les délais impartis.

Les critères retenus pour le jugement des offres étaient :

Pour les lots 1 (livres adultes) et 2 (livres jeunesse):

Libellé	%
Valeur technique jugée au vu du mémoire	90
Prix (rabais consenti)	10

Pour les lots 3 (CD) et 4 (DVD):

Libellé	%
Prix	60
Valeur technique	40

Au terme de la procédure, les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis en séance le 5 septembre 2013, ont décidé de retenir les sociétés suivantes, classées en première position après analyse:

Lot	Désignation	Attributaire	Note sur 100
1	Acquisition de livres adultes	LIBRAIRIE GOULARD	82.5
2	Acquisition de livres jeunesse	LIBRAIRIE GOULARD	87.5
3	Acquisition de CD	RDM VIDEO	94.43
4	Acquisition de DVD avec droits de prêt et consultation sur place	RDM VIDEO	100

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** : Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer les marchés relatifs à l'acquisition de livres, CD et DVD pour la médiathèque LI CAMPANETO avec les sociétés et pour les montants minimum et maximum décrits ci-dessus.

**2013.495 - ACQUISITION DE LIVRES, CD ET DVD POUR LA MEDIATHEQUE LI
CAMPANETO**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**